

Projet éducatif

École primaire de l'Arc-en-Ciel



2023-2024

Le projet éducatif



Table des matières

1. But et définition du projet éducatif
2. Encadrements légaux
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
7. Mission de l'école québécoise
8. Valeurs, manifestations
9. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
10. Transmission et diffusion du projet éducatif
11. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
12. Reddition de compte du projet éducatif

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école de l'Arc-en-Ciel, les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus **pour assurer la réussite éducative** de tous les élèves. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent notre école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration de différents acteurs intéressés par l'école : les **élèves**, les **parents**, le **personnel enseignant**, les **autres membres du personnel de l'école** ainsi que des **représentants de la communauté** et du centre de services scolaire .

2. Encadrements légaux

Différents encadrements légaux ont guidé la démarche du projet éducatif.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire.
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire ;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) ;
- Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, du centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3) ;
- Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

À la suite de l'analyse du contexte et selon les réponses obtenues dans les sondages et différentes rencontres, notre établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer certaines orientations et certains objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans son projet éducatif. Selon la réalité de notre établissement, nous avons déterminé différentes cibles et différents indicateurs qui nous permettront de suivre l'évolution de notre milieu au cours des trois prochaines années. Bien que nous travaillons en synergie avec le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de notre centre de Services scolaire, notre projet éducatif est constitué d'orientations et objectifs propres à notre milieu. Nous avons fait ces choix à la suite de l'analyse de notre contexte et des priorités de notre milieu.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Dans cette section, la liste des groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif est identifiée. (LIP, article 74)

Notre projet éducatif émerge du milieu, des sondages, des priorités, des enjeux qui ont été recueillis. Le conseil d'établissement a favorisé, par l'entremise du comité pilotage, la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté. (LIP, article 7), par le biais de différents questionnaires en ligne, de rencontres et d'activités.

Le comité pilotage composé de la direction, de trois enseignants, d'un membre du service de garde et d'un membre parent du conseil d'établissement a eu la responsabilité d'analyser et de valider les données recueillies par les différents sondages effectués en ligne. Par la suite, ce même comité a procédé à l'écriture du projet éducatif en tenant compte du PEVR. Les instances et les groupes suivants ont été consultés, et ce, tout cours des différentes étapes d'élaboration du projet éducatif :

- Le conseil d'établissement ;
- L'assemblée générale de l'école ;
- Les parents ;
- Les élèves de l'école ;
- Les membres de la communauté ;
- Les membres du personnel.

Comité de pilotage :

- L'ensemble des enseignants
- Lors des séances du conseil d'établissement

Avant d'en faire son adoption, le conseil d'établissement et l'assemblée générale de l'école ont été informés du processus et consultés à quatre reprises.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

L'école de l'Arc-en-Ciel dresse la liste des consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif. (LIP, article 74)

Période de l'année	Équipe	Consultations et travail
Sept 2023	Assemblée générale	Présentation et explications de la démarche. Présentation de l'échéancier préliminaire de travail et de consultations.
Sept 2023	CÉ	Présentation de la démarche, discussions sur le rôle et la composition du comité pilotage.
Juin 2023	Comité pilotage	Présentation de la démarche. Précisions portant sur l'échéancier de travail et de consultations. Élaboration des questionnaires de consultation.
Sept- oct 2023	Assemblée générale	Présentation d'un premier jet aux enseignants
Oct 2023	Assemblée générale et CÉ	Présentation au CÉ et élaboration d'indicateurs en assemblée générale
Nov 2023	Comité pilotage	Travail sur les objectifs, les indicateurs et les cibles.
Janvier 2024	Assemblée générale	Dégager des moyens, retour sur les indicateurs et cibles
Mars. 2024	Assemblée générale	Consultation finale portant sur l'ensemble du projet éducatif. Recommandation au CÉ.
Avril. 2024	CÉ	Adoption du projet éducatif.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Dans cette section, nous faisons la présentation de l'analyse de l'environnement externe et interne, du contexte dans lequel l'école évolue et les principaux enjeux. (LIP, 97,1)

Thèmes	État de situation
Contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> – Pour l'année scolaire 2021-2022, l'Indice de milieu socio-économique (<i>proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme ou grade [2/3 du calcul] et proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi au moment du recensement [1/3 du calcul]</i>) pour notre école est de 2, sur l'échelle de 1 à 10. [1 étant favorisée et 10 défavorisée]. En 2017-2018, cet indice était de 9. Il faut donc comprendre, entre autres, que les caractéristiques socio-économiques ont changé depuis le recensement de 2016 [<i>augmentation de la population, diminution chez les femmes de 15-64 ans qui n'occupent pas d'emploi, augmentation du revenu médian...</i>]. – Pour l'année scolaire 2021-2022, l'indice du Seuil de Faible Revenu [<i>proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu</i>] est de 2 pour l'ensemble des familles desservies par l'école sur une échelle de 1 à 10. [1 étant revenus élevés et 10 faibles revenus]. – [2016] Revenu médian après impôt des familles pour la MRC du VSF = 65 658\$[Ceinture de Windsor = 66 461\$ / Estrie = 63 252\$] 67000\$ – [2020] Une population de 2469 personnes, dont 50,7 % sont des familles ayant au moins un enfant à la maison. – [2018-2019] Pour la MRC, 12,1 % de la population <u>âgée de 15 ans et plus</u> est sans diplôme ou certificat ausecondaire [Estrie = 16,6% et Québec = 14,2%] <p style="text-align: right; font-size: small;"> ¹- Source : statistiques Canada, recensement 2016 ²- Source : Observatoire estrien du développement des communautés. </p>

Partenaires de l'école	<ul style="list-style-type: none"> – Les bénévoles, les parents de l'école. – Chevaliers de Colomb ; – Tous les commerçants qui reçoivent les élèves lors de la fête l'Halloween et qui participent aux campagnes de financement ; – CSSS : infirmières, hygiéniste dentaire, vaccination, ateliers sur l'hygiène et la sexualité, le programme <i>Fluppy</i>, intervenants auprès des familles [travailleuses sociales, psychoéducatrices...] ; – La Direction de la protection de la jeunesse ; – L'École secondaire du Tournesol ; – L'Église et la Fabrique de St-François-Xavier-de-Brompton ; – Esso-Dépanneur Dunant ; – La Fondation Christian-Vachon ; – Le Jardin des Sages ; – Le Marché Ami St-François ; – Municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton [Bibliothèque municipale [à même l'école], le comité des loisirs, l'entretien des pelouses, déneigement, prêts de locaux, entretien de la patinoire...] ; – Pompier [pratique d'incendie] ; – Sûreté du Québec / Programme <i>Gang de choix</i> ; – Val Famille ; <div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">À valider</div>
------------------------	--

Implication des parents

- Lors de l'assemblée générale des parents de 2023, il y avait 13 parents présents. Ils ont fait le choix de faire un organisme de participation des parents (OPP).
- Lors des rencontres de parents de septembre et novembre, il est possible de constater que la participation des parents est importante dans le milieu. Bien que les chiffres ne soient pas précis, il est possible d'évaluer l'absence d'environ 15 parents sur les 134 familles de l'école.
- Lors des sorties scolaires et lors des spectacles à l'école, il est possible de constater une grande participation des parents (ex. soutien aux déplacements / présences lors des spectacles en après-midi).
- Environ 5 parents sont plus activement impliqués à l'école [OPP *informel*]. Ces parents, et d'autres en soutien, s'occupent des campagnes de financement.

Taux de réussite des élèves aux épreuves ministérielles en 4^e et 6^e année pour l'année 2022-2023

	Français lecture	Français écriture	Mathématique raisonner	Mathématique résoudre une situation-problème
4 ^e année	81,5%	88,9%	N/A	N/A
6 ^e année	91,7%	83,3%	100%	83,3%

Pour l'année 2022-2023, voici le nombre d'élèves qui ont bénéficié d'au moins un bloc de suivi en :

- Psychoéducation : de 12 à 15 élèves
- Orthophonie : de 6 à 8 élèves
- Orthopédagogie : 35 élèves en moyenne
- 31 élèves ont un plan d'intervention [ce qui représente 15 % des élèves]
- 6 élèves ont un plan de service intersectoriel individualisé [PSII]

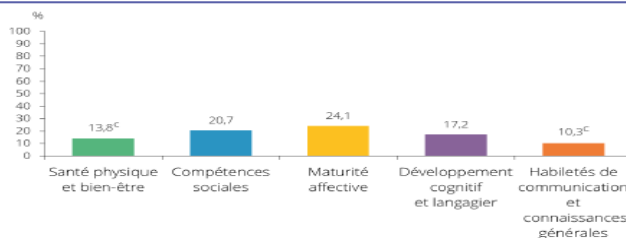
À valider

Portrait des élèves de maternelle¹ :

La Vulnérabilité dans votre école

La figure 1 présente la proportion d'enfants de maternelle 5 ans vulnérables en 2022 pour chacun des cinq domaines de développement.

Figure 1
Proportion d'enfants de maternelle 5 ans vulnérables dans chacun des cinq domaines de développement, enfants pour lesquels un questionnaire a été rempli et retenu pour l'analyse, 2022
École de l'Arc-en-Ciel



Dans votre école, 27,6 % des enfants de maternelle 5 ans sont vulnérables dans au moins un domaine de développement (figure 2). À titre indicatif, au Québec, la proportion s'établit à 28,7 %.

Voici les cinq domaines de développement



Santé physique et bien-être

Développement physique général, motricité, alimentation et habillement, propreté, ponctualité, état d'éveil



Compétences sociales

Habiletés sociales, confiance en soi, sens des responsabilités, respect des pairs, des adultes, des règles et des routines, habitudes de travail et autonomie, curiosité



Maturité affective

Comportement prosocial et entraide, crainte et anxiété, comportement agressif, hyperactivité et inattention, expression des émotions



Développement cognitif et langagier

Intérêt et habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, utilisation adéquate du langage



Habiletés de communication et connaissances générales

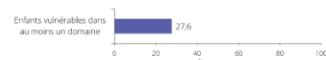
Capacité à communiquer de façon à être compris, capacité à comprendre les autres, articulation claire, connaissances générales

L'IMDPE se compose de questions factuelles faisant référence à des comportements simples et observables par les enseignantes et enseignants, et qui sont liées à l'un ou l'autre des cinq domaines de développement de l'enfant.

Proportion d'enfants à la maternelle qui sont vulnérables dans au moins un domaine, enfants pour lesquels un questionnaire a été rempli et jugé valide, 2022

On considère généralement que les enfants vulnérables à la maternelle sont moins susceptibles que les autres de profiter pleinement de toutes les activités éducatives offertes par le milieu scolaire et de satisfaire aux exigences du système scolaire [ex. : faire preuve de coordination, travailler de façon autonome, être capable d'attendre son tour dans un jeu ou encore participer à un jeu faisant appel à l'imagination]. Il importe tout de même de souligner que les enfants dits vulnérables à la maternelle ne présenteront pas nécessairement des difficultés tout au long de leur parcours scolaire au primaire.

Figure 2
Proportion d'enfants de maternelle 5 ans vulnérables dans au moins un domaine de développement, enfants pour lesquels un questionnaire a été rempli et retenu pour l'analyse, 2022
École de l'Arc-en-Ciel



¹ Source : Étude québécoise sur le développement des enfants à la maternelle.

Statistiques	<p>Nombre d'élèves par degré et l'organisation scolaire de 2023-2024 :</p> <p>Maternelle 5 ans : 35 1ere année : 33 / 2e année : 28 3e année : 36 / 4e année : 35 5e année : 26 / 6e année : 32</p> <p>Il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux classes de maternelle 5 ans ; - deux classes de première année ; - une classe de 2^e année ; - une classe de 2^e année et 3^e année ; - une classe de 3^e année ; - une classe de 3-4^e année ; - une classe de 4^e année ; - une classe de 4^e- 5^e année ; - une classe de 5^e -6^e année ; - une classe de 6^e année. <p>-Nous avons également une classe adaptée DIM de cinq élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation scolaire n'est jamais la même d'une année à l'autre et varie dans la composition des doubles niveaux.
Bien-être et sécurité	<p>Les constats ressortis lors de la démarche, en lien avec le plan violence, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documenter les différentes interventions pour assurer un suivi, collecter des données et assurer un arrimage des pratiques - Augmenter la communication avec les parents - Travailler le plan de surveillance - Outiller les témoins des situations liées à la violence et l'intimidation - Mettre en place un outil pour favoriser la dénonciation des témoins et le suivi des interventions <p>2022-2023, résultats du sondage bien-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32% des élèves ne se sentent pas en sécurité - Endroits : sur la cour d'école - Principaux types de violence : verbale 41%, sociale 29,5% et physique 39,7% - Cibler nos interventions sur la cour d'école, aux récréations et sur l'heure du dîner. - Travailler en prévention en faisant des interventions en classe.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018-2019, l'école a bénéficié de montant lié à un milieu défavorisé et de classes avec des ratios réduits. Cependant, depuis l'année scolaire 2019-2020, l'école ayant changé de cote de <i>défavorisation</i>, les montants ne sont plus disponibles et les ratios des classes sont augmentés en suivant les ratios d'écoles dites <i>favorisées</i> (ratios de 1 à 6).

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

L'école de l'Arc-en-Ciel a fait le choix d'enjeux, d'orientations qui sont propres aux besoins de l'école, suivant l'analyse du contexte de l'établissement. Ces choix sont **en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire**. Ils ont été arrêtés en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités (*voir le tableau à la page suivante*).

(LIP, articles 37 et 97.1)

7. Mission de l'école québécoise

L'école est un établissement d'enseignement destiné à assurer aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, **d'instruire, de socialiser et de qualifier** les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

8. Valeurs, manifestations

A revoir



LE RESPECT

Comportements observables :

Faire preuve d'équité, être à l'écoute, être poli, faire preuve de savoir-vivre, remercier, se responsabiliser, garder son calme, intervenir, prévenir.

L'engagement

Comportements observables :

Attitude positive, encourager, être souriant, saluer, être accueillant, s'intéresser aux gens, offrir des projets stimulants, être en « mode solutions ».

La sécurité

Comportements observables :

Valoriser les élèves et le personnel, faire du renforcement positif, souligner les bons coups, être fier de ses travaux, avoir un sentiment d'appartenance pour l'école.

9. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement



Les modalités mises en place par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche (LIP, article 459.3) ont été respectées, de même que la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37). Directement en lien avec le portrait du milieu et les résultats des différents sondages, les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles ont été établis.

Insérer le tableau du projet éducatif

Enjeux	Orientation	Objectif	Indicateurs	Cible	Actions
<p>1. La réussite scolaire de toutes les personnes</p>	<p>Intervenir tôt de manière préventive tout au long du parcours de l'élève</p>	<p>1.1 Organiser les services aux élèves selon la RAI (Réponse à l'intervention)</p>	<p>Proportion de titulaires de notre école qui expérimentent en français et/ou mathématique</p>	<p>Maintenir à 100% l'engagement des titulaires des classes régulières de notre école en RAI.</p> <p>Maintenir le nombre de titulaires qui travaillent la RAI à 100% en français lecture.</p> <p>Élever le nombre de titulaires qui travaillent la RAI en mathématique à 100%. (selon la disponibilité des formations offertes par le CS)</p>	<p>Assurer de l'accompagnement pour soutenir de déploiement du niveau 2.</p> <p>Libération pour planifier le palier 2 avec le CP et/ou orthopédagogue et l'équipe cycle.</p> <p>S'assurer que les nouveaux enseignants ont reçu la formation. Si non, il faut prévoir le faire.</p> <p>Selon le déploiement en math par le CSSDS, prévoir le même budget et accompagnements que pour le français.</p>
<p>2. Un environnement favorisant l'apprentissage, la motivation et le bien-être</p>	<p>Assurer un milieu de vie et d'apprentissage stimulant, motivant et favorisant le bien-être</p>	<p>2.1 Poser des actions qui favorisent l'adoption de comportements positifs, de saines habitudes de vie, un climat empreint de bienveillance et le bien-être dans l'établissement</p>	<p>-indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves</p> <p>-Indice de bien-être et sentiment de sécurité du personnel</p>	<p>80% des élèves ont envie de venir à l'école chaque jour</p> <p>Élever l'indice de bien-être et sécurité d'année en année. Par contre, nous n'avons pas de données de départ</p>	<p>Soutenir tous les élèves de l'école pour le développement de leurs habiletés sociales à l'aide de programmes adaptés aux tranches d'âge (programme Hors-Piste et Bulle et Baluchon)</p> <p>Mise en place d'un outil de consignation des données quant aux comportements et faire l'enseignement des comportements attendus</p> <p>Offrir des formations aux employés afin de les outiller sur les différents besoins des élèves et sur la fonction du comportement</p> <p>Offrir un local d'apaisement pour tous les élèves de l'école</p> <p>Maintenir le club de course et de marche.</p> <p>Sondage confidentiel mesurant l'indice du personnel.</p> <p>Entretenir et nourrir les activités du comité social.</p>

					Entretenir une culture de célébration des réussites. (Bons coups, billets wow)
3. Une organisation apprenante (l'apprentissage en continu de l'individu, de l'équipe et de l'organisation)	Développer une culture de collaboration	3.1 Poursuivre le développement d'équipes collaboratives actives et performantes (CAP) dans l'établissement	a) Nombre d'équipes collaboratives annuellement b) Nombre de rencontres structurées où le partage pédagogique est le sujet de la rencontre	Mise en place de trois équipes collaboratives Maintenir les rencontres de concertation par cycle sur une base hebdomadaire. Instaurer une rencontre structurée mensuelle sur libération.	Instaurer une rencontre structurée bimensuelle sur libération. Assurer des périodes libres communes pour les enseignants d'un même niveau

10. Transmission et diffusion du projet éducatif

Le projet éducatif 2023-2027 de l'Arc-en-Ciel sera présenté officiellement lors de l'assemblée générale des membres du personnel du mois d'août ainsi qu'à la rencontre de parents de septembre 2024. Par la suite, le document sera partagé par les groupes d'envoi courriel et une copie sera déposée sur le site internet de l'école. Une version papier sera également affichée au salon du personnel de l'école et au secrétariat.

11. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

L'équipe-école devra trouver et mettre en place une série de moyens concrets pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2027. Afin d'assurer une application cohérente et efficace du projet éducatif, chacun des objectifs sera une priorité intégrée au mandat d'un comité. Aussi, lors des rencontres de l'assemblée générale des enseignants et du conseil d'établissement, un point statutaire au sujet du projet éducatif sera mis à l'ordre du jour.

12. Reddition de compte du projet éducatif

La direction, appuyée par le conseil d'école et le conseil d'établissement, dressera un portrait de la situation dans l'école au mois de mars ou avril et au début de l'année scolaire. Ces bilans bisannuels serviront à faire un portrait de la situation de l'école à partir des indicateurs mentionnés dans le projet éducatif et guideront l'équipe vers les ajustements à apporter pour atteindre les cibles déterminées pour 2027.